

Conseil "Compétitivité"
Bruxelles, les 25 et 26 novembre 2021

Le Conseil se tiendra les jeudi 25 et vendredi 26 novembre 2021. Le jeudi 25 novembre, le Conseil examinera les questions relatives au marché intérieur et à l'industrie. Cette session sera présidée par le ministre du développement économique et de la technologie, **Zdravko Počivalšek**, et le ministre chargé de la transformation numérique, **Mark Boris Andrijanič**. Le vendredi 26 novembre, le Conseil traitera de questions relatives à la recherche et à l'espace. Cette session sera présidée par M^{me} **Simona Kustec**, ministre slovène de l'éducation, des sciences et des sports.

* * *

Marché intérieur et industrie (jeudi 25 novembre)

Le jeudi, la session débutera à 9 h 30. Dans la matinée, les ministres chargés du marché intérieur et de l'industrie seront invités à adopter une orientation générale concernant à la fois la législation sur les services numériques et la législation sur les marchés numériques. Les ministres tiendront également un débat d'orientation sur la mise en œuvre du plan de relance pour l'Europe.

Cette session se terminera par une série de points d'information sous "Divers", qui comprendront des informations fournies par la présidence sur les dossiers législatifs en cours ainsi que par la Commission européenne concernant une communication relative à une politique de concurrence pour faire face aux nouveaux défis.

Le premier jour de la session du Conseil s'achèvera par une conférence de presse conduite par la présidence slovène et le commissaire Thierry Breton.

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Recherche (vendredi 26 novembre)

La session du Conseil reprendra le vendredi par une session débutant à 09 h 30. Lors des sessions du matin, les ministres chargés de la recherche seront invités à adopter des conclusions sur la future gouvernance de l'espace européen de la recherche (EER) ainsi qu'une recommandation du Conseil relative à un pacte pour la recherche et l'innovation en Europe. Ensuite, les ministres tiendront un débat d'orientation sur la recherche et l'innovation (R&I) afin d'atteindre des objectifs transsectoriels.

La session s'achèvera par une série de points d'information sous "Divers", qui comprendront des informations fournies par la présidence en ce qui concerne les partenariats européens institutionnalisés.

Le partie de la session du Conseil consacrée à la recherche s'achèvera par une conférence de presse conduite par la présidence slovène et le commissaire Thierry Breton.

Espace (vendredi 26 novembre)

La session de l'après-midi sur l'espace débute à 14 h 30. Cette session commencera par l'approbation des conclusions sur l'espace pour tous. La présidence présentera ensuite un rapport sur l'avancement des travaux relatifs à la gestion du trafic spatial. Les ministres tiendront également un débat d'orientation sur la viabilité à long terme, le développement durable et le financement du nouvel espace.

Sous "Divers", les ministres se verront communiquer par la présidence et la Commission européenne des informations sur la mise en place d'un système européen de communications spatiales sûres au niveau mondial.

Le partie de la session du Conseil sur l'espace s'achèvera par une conférence de presse conduite par la présidence slovène et le commissaire Thierry Breton.

Point presse: Lundi 22 novembre 2021 à 11 h 15

Conférences de presse:

Jeudi 25 novembre vers 18 h 45 (salle de presse du JUSTUS LIPSIUS)

Vendredi 26 novembre vers 13 heures (salle de presse du JUSTUS LIPSIUS)

Vendredi 26 novembre vers 18 heures (salle de presse du JUSTUS LIPSIUS)

* * *

[Conseil "Compétitivité" \(marché intérieur et industrie\) - \(page de la réunion\)](#)

[Conseil "Compétitivité" \(marché intérieur et espace\) - \(page de la réunion\)](#)

[Conférences de presse et événements publics par transmission vidéo](#)

[Transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" \(MPEG 4\), et galerie de photos](#)

* * *

MARCHÉ INTÉRIEUR ET INDUSTRIE

Législation sur les services numériques

Le Conseil sera invité à examiner le projet de règlement relatif à la législation sur les services numériques en vue de dégager une orientation générale.

Le règlement proposé est un instrument horizontal qui vise à créer un environnement en ligne plus sûr et fiable. Les règles définies dans le cadre de la législation sur les services numériques sont destinées à renforcer et à clarifier un ensemble commun de responsabilités pour les entreprises en ligne qui fournissent des services dans l'UE depuis n'importe quel endroit du monde. La proposition obéit au principe selon lequel ce qui est illégal hors ligne devrait également être illégal en ligne. Elle définit clairement les responsabilités et l'obligation de rendre des comptes incombant aux fournisseurs de services intermédiaires, tels que les médias sociaux et les places de marché en ligne.

Une fois adoptée, la législation sur les services numériques offrira un cadre de gouvernance moderne et à l'épreuve du temps et définira des obligations de diligence claires pour les services intermédiaires en ligne. Son objectif général est de: protéger les utilisateurs des contenus illégaux, qu'il s'agisse d'informations, de biens ou de services; renforcer l'exercice des droits fondamentaux tels que le droit à un recours effectif, la non-discrimination, les droits de l'enfant et la protection des données à caractère personnel et de la vie privée en ligne. Les règles proposées par la législation sur les services numériques sont conçues pour s'appliquer de manière asymétrique, ce qui signifie que les services intermédiaires de plus grande ampleur ayant d'importantes répercussions sociales seraient soumis à des règles plus strictes.

La Commission européenne a transmis au Conseil, le 15 décembre 2020, la proposition de règlement relatif à la législation sur les services numériques, ainsi que celle sur les marchés numériques, dans le cadre de son ambitieux train de mesures sur les services numériques.

Le 27 mai 2021, lors de la session du Conseil "Compétitivité", la présidence portugaise a présenté un rapport sur l'état d'avancement des travaux.

L'orientation générale dégagée servira de base aux négociations avec le Parlement européen, qui devraient débuter en 2022.

[Proposition de la Commission européenne relative à une législation sur les services numériques](#)
[Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à un marché intérieur des services numériques \(Législation sur les services numériques\) et modifiant la directive 2000/31/CE](#)

Législation sur les marchés numériques

Les ministres seront invités à examiner le projet de règlement relatif à la législation sur les marchés numériques en vue de dégager une orientation générale.

Les plateformes en ligne, telles que les moteurs de recherche, les réseaux sociaux et les plateformes de commerce électronique, jouent un rôle de plus en plus important dans la vie sociale et économique. Toutefois, quelques grandes plateformes en ligne sont de plus en plus perçues comme des contrôleurs d'accès entre les entreprises et les consommateurs, dotés d'un pouvoir économique et d'un pouvoir de contrôle sur des écosystèmes numériques entiers. Cette situation rend difficile une concurrence loyale.

La législation sur les marchés numériques vise à créer des conditions de concurrence équitables sur le plan numérique, assorties de droits et d'obligations clairement définis pour les grandes plateformes en ligne. Pour ce faire, elle impose une série d'obligations à certaines de ces grandes plateformes en ligne qui jouent le rôle de contrôleurs d'accès. Cette proposition de règlement témoigne clairement d'une volonté de réglementer les marchés numériques afin d'assurer un environnement plus équitable pour les entreprises, davantage d'innovation et des services plus nombreux et de meilleure qualité pour les consommateurs. Elle vise à garantir un secteur numérique équitable, afin que les entreprises et les consommateurs puissent tirer parti des possibilités offertes par le numérique.

La Commission européenne a transmis au Conseil, le 15 décembre 2020, la proposition de règlement relatif à la législation sur les marchés numériques, ainsi que celle sur les services numériques, dans le cadre de son ambitieux train de mesures sur les services numériques. Le 27 mai 2021, lors de la session du Conseil "Compétitivité", la présidence portugaise a présenté un rapport sur l'état d'avancement des travaux.

L'orientation générale dégagée servira de base aux négociations avec le Parlement européen, qui devraient débiter en 2022.

[Proposition de la Commission européenne relative à une législation sur les marchés numériques](#)
[Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif aux marchés contestables et équitables dans le secteur numérique \(législation sur les marchés numériques\)](#)

Mise en œuvre du plan de relance pour l'Europe

En session publique, les ministres procéderont à un échange de vues sur la mise en œuvre du processus de relance en Europe. Ils seront invités à mettre en commun leurs approches de l'élaboration des plans nationaux pour la reprise et la résilience et à discuter de leur expérience dans la mise en œuvre de ces plans.

À ce jour, vingt-deux plans nationaux pour la reprise et la résilience ont été approuvés par la Commission européenne. Une collaboration étroite est désormais nécessaire entre les États membres, les institutions de l'UE et les entreprises pour innover, accroître la productivité, créer des emplois et faire face aux problématiques sociétales.

Le Conseil "Compétitivité" a un rôle important à jouer en fournissant des orientations pour la mise en œuvre du plan de relance pour l'Europe. La présidence invitera, par conséquent, les ministres à partager leur point de vue sur les questions ci-après, sur la base d'une [note d'information](#):

- À quels défis les ministres prévoient-ils d'être confrontés pour la mise en œuvre des plans nationaux pour la reprise et la résilience et comment faire en sorte que la mise en œuvre de ces plans contribue à la reprise des écosystèmes industriels?
- Comment utiliser la facilité pour la reprise et la résilience et d'autres fonds et mesures de l'UE pour renforcer les chaînes de valeur de l'UE aux fins des transitions écologique et numérique, compte tenu des pénuries actuelles d'approvisionnement en semi-conducteurs et en matières premières et des prix élevés de l'énergie?

[Un plan de relance pour l'Europe \(informations générales\)](#)

Divers

Propositions législatives en cours d'examen

i. **Paquet législatif "Ajustement à l'objectif 55"**

La présidence communiquera des informations actualisées sur l'état d'avancement de l'examen des différents éléments du paquet "Ajustement à l'objectif 55" de propositions législatives en matière de climat.

ii. **Directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises**

La présidence présentera un rapport sur l'avancement de l'examen de la proposition sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises. La Commission européenne a adopté une proposition de directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD, pour Corporate Sustainability Reporting Directive) le 21 avril 2021.

iii. **Directive relative aux crédits aux consommateurs**

La présidence informera les délégations de l'état d'avancement des travaux concernant la directive relative aux crédits aux consommateurs. La directive a été présentée par la Commission européenne en juin 2021.

iv. **Règlement sur les machines et produits connexes**

La présidence informera les ministres de l'état d'avancement des travaux sur le règlement relatif aux machines et aux produits connexes. Le règlement vise à garantir la libre circulation des machines au sein du marché intérieur, et à assurer un niveau élevé de protection pour les utilisateurs de machines et les autres personnes exposées. La proposition a été présentée le 21 avril 2021.

v. **Règlement relatif à la sécurité générale des produits**

La présidence informera les délégations de l'état d'avancement de l'examen de ce dossier important relatif à la protection des consommateurs. La proposition a été adoptée par la Commission européenne le 30 juin 2021.

b) **Règles de l'UE en matière d'aides d'État en faveur du secteur pharmaceutique**

La délégation grecque communiquera aux ministres des informations sur le renforcement de la résilience du secteur de santé de l'UE et du secteur pharmaceutique.

[Informations communiquées par la délégation grecque](#)

c) **Rapport annuel 2021 du réseau des représentants des PME au Conseil "Compétitivité"**

La Commission européenne communiquera aux ministres des informations sur le rapport annuel du réseau des représentants des PME. Le réseau des représentants des PME a été créé en 2011 dans le cadre du réexamen de l'initiative relative aux PME ("Small Business Act"). Il s'agit d'un groupe consultatif sur les politiques relatives aux PME, qui promeut une réglementation et l'élaboration de politiques favorables aux PME dans tous les pays de l'UE. Le réseau des représentants des PME améliore le processus de consultation avec les PME nationales et la coopération entre les pays de l'UE.

[Informations communiquées par la Commission européenne](#)

d) **Travaux du forum industriel**

La Commission européenne communiquera aux ministres des informations actualisées sur les travaux du forum industriel, un organe consultatif pour la mise en œuvre de la stratégie industrielle. Le forum industriel contribue aux trajectoires de transition et assure le suivi de leur mise en œuvre. Il vise à accélérer la transition en rassemblant les principaux acteurs et investisseurs.

e) **Procédures d'autorisation et de restriction de REACH**

La présidence slovène communiquera des informations sur les résultats d'un atelier consacré à la réforme du règlement REACH dans les domaines des procédures d'autorisation et de restriction. L'atelier a eu lieu à Brdo le 9 novembre, et des représentants des États membres ainsi que des experts de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) y ont participé.

f) **Sommet des innovateurs Next Generation EU**

La présidence fournira des informations sur cette réunion d'investisseurs en capital-risque, de jeunes pousses et d'entreprises en expansion, de décideurs et de parties prenantes d'Europe centrale et orientale, qui s'est tenue à Ljubljana les 26 et 27 octobre.

g) **Services dans le marché intérieur**

La délégation suédoise communiquera aux ministres des informations sur un document officiel concernant un plan d'action pour le secteur des services.

[Informations communiquées par la délégation suédoise](#)

h) **Politique de concurrence adaptée aux nouveaux défis**

La Commission européenne communiquera aux ministres des informations actualisées concernant **une communication sur une politique de concurrence adaptée aux nouveaux défis**, qui souligne le rôle joué par la politique de concurrence dans la reprise de l'Europe, les transitions écologique et numérique et pour un marché unique résilient.

i) **Programme de travail de la prochaine présidence**

La délégation française informera le Conseil du programme de travail de la prochaine présidence française dans les domaines du marché intérieur et de l'industrie.

RECHERCHE

Future gouvernance de l'espace européen de la recherche

Lors d'une session publique, les ministres seront invités à approuver des conclusions sur la future gouvernance de l'espace européen de la recherche (EER). Ces conclusions, ainsi que la recommandation connexe du Conseil relative à un pacte pour la recherche et l'innovation en Europe, fourniront le nouveau cadre de gouvernance de l'EER pour les années à venir. Les conclusions définiront également le programme stratégique de l'EER pour la période 2022-2024, qui s'accompagnera d'actions concrètes concernant l'EER dans les domaines prioritaires de la recherche et de l'innovation (R&I).

Le 1^{er} décembre 2020, le Conseil a adopté des conclusions sur le nouvel EER, dans lesquelles il invitait la Commission et les États membres à convenir d'un programme stratégique pour l'EER en 2021 afin de traduire les objectifs du nouvel EER en actions concrètes.

Avec l'adoption, le 28 mai 2021, des conclusions du Conseil sur l'approfondissement de l'EER, le Conseil a entamé la mise en œuvre du nouvel EER en promouvant les possibilités de mobilité, de développement de compétences et d'évolution de carrière pour les chercheurs ainsi qu'un meilleur partage des connaissances. Le Conseil a insisté sur la nécessité que la Commission et les États membres créent et mettent en œuvre conjointement un nouvel EER qui soit bénéfique aussi bien aux États membres de l'UE qu'aux instituts de recherche, aux scientifiques, aux entreprises et aux citoyens de l'UE.

En septembre 2020, la Commission a publié sa communication intitulée "Un nouvel EER pour la R&I", qui propose un nouveau cadre global pour l'EER affichant un niveau d'ambition élevé.

[Conclusions du Conseil sur l'approfondissement de l'espace européen de la recherche](#)

[Conclusions du Conseil sur le nouvel Espace européen de la recherche](#)

Pacte pour la recherche et l'innovation en Europe

Le Conseil devrait adopter, également lors d'une session publique, une recommandation aux États membres sur un pacte pour la R&I en Europe. Ce pacte définit des valeurs et des principes pour la R&I ainsi que des domaines prioritaires pour des actions communes. Il comprend un objectif au niveau de l'UE visant à ce que 3 % du PIB de l'UE soit investi dans la R&I et recommande aux États membres de fixer des objectifs nationaux sur une base volontaire.

Le 16 juillet 2021, la Commission européenne a présenté une proposition de pacte pour la R&I en Europe, qui constituera l'un des piliers essentiels du nouvel EER. Ce pacte non contraignant invite les États membres de l'UE à s'engager, pour les années à venir, en faveur de ce qui suit:

- (i) un ensemble de valeurs et de principes communs de l'UE pour la R&I
- (ii) des domaines d'action prioritaires communs
- (iii) des investissements et des réformes
- (iv) un processus simplifié de coordination et de suivi des politiques,
- (v) en vue de mobiliser leurs politiques de R&I face aux défis auxquels l'Europe est aujourd'hui confrontée, notamment les transitions écologique et numérique et la reprise après la pandémie.

Le 28 septembre 2021, le Conseil "Compétitivité" a tenu un débat d'orientation sur la gouvernance et la mise en œuvre de l'EER. Les ministres se sont prononcés en faveur de l'initiative visant à renforcer l'adhésion et l'engagement politiques aux niveaux national et de l'UE aux fins du développement de l'EER, présentée sous la forme d'un pacte pour la R&I. Les ministres sont également convenus d'achever la réforme profonde de l'EER, qui a débuté en 2020, par la mise en place d'un système simplifié de gouvernance.

[Proposition de la Commission relative à un pacte pour la recherche et l'innovation en Europe](#)

Recherche et innovation pour atteindre des objectifs transsectoriels

Les ministres débattront du rôle de la recherche et de l'innovation dans les politiques transsectorielles, notamment le paquet "Ajustement à l'objectif 55", la R&I étant au cœur de la transition écologique et de la transformation numérique.

Le débat d'orientation portera essentiellement sur le rôle de la R&I dans la réalisation des objectifs transversaux mis en évidence dans le paquet "Ajustement à l'objectif 55", y compris ceux de l'initiative pour un nouveau Bauhaus européen et de l'Autorité européenne de préparation et de réaction en cas d'urgence sanitaire (HERA).

La présidence invitera les ministres à partager leurs points de vue sur les questions ci-après, sur la base d'une [note d'information](#):

- Comment votre pays a-t-il organisé la coordination intersectorielle des initiatives européennes relatives au paquet "Ajustement à l'objectif 55", au nouveau Bauhaus européen et à l'HERA?
- Comment votre pays se prépare-t-il au déploiement de ces initiatives au niveau national et à l'intégration au sein de celles-ci de la politique de recherche et d'innovation?

Divers

a) Partenariats européens institutionnalisés

La présidence fera le point sur l'état d'avancement des négociations relatives au règlement établissant les entreprises communes, qui a été adopté le 19 novembre 2021, ainsi que sur le partenariat européen dans le domaine de la métrologie, qui a fait l'objet d'une décision adoptée le 18 novembre 2021. La présidence informera les délégations de la date prévue d'entrée en vigueur de ces actes législatifs.

[Règlement du Conseil établissant les entreprises communes dans le cadre d'Horizon Europe](#)

[Décision du Conseil relative à la participation de l'Union au partenariat européen dans le domaine de la métrologie lancé conjointement par plusieurs États membres](#)

b) Événements et activités organisés pendant la présidence slovène

La présidence communiquera aux ministres des informations sur plusieurs événements et activités qui ont eu lieu durant la présidence slovène, tels que la conférence sur l'EER intitulée "Towards a responsible knowledge-driven society of the 3rd Millennium" (Vers une société responsable fondée sur la connaissance au troisième millénaire), la conférence sur les actions Marie Skłodowska-Curie axée sur le thème de "La circulation des cerveaux et les carrières des chercheurs", et la campagne scientifique citoyenne "Plastic pirates" (les pirates du plastique). En outre, la présidence présentera le nombre de soutiens reçus pour la déclaration de Ljubljana sur l'égalité entre les hommes et les femmes dans la recherche et l'innovation.

c) Feuille de route ESFRI de 2021

La Commission européenne fournira des informations sur la feuille de route 2021 du forum stratégique européen pour les infrastructures de recherche (ESFRI), qui est un programme stratégique pour les infrastructures de recherche.

[Site web de l'ESFRI](#)

d) Programme de travail de la prochaine présidence

La délégation française informera le Conseil du programme de travail de la prochaine présidence française dans le domaine de la recherche.

ESPACE

Espace pour tous

Les ministres sont invités à adopter des conclusions sur l'espace pour tous. Ces conclusions soulignent l'importance que des parties prenantes de tous les États membres participent au secteur spatial et que les liens entre les secteurs spatial et non spatial soient renforcés.

Le 4 juin 2020, le Conseil a adopté des conclusions intitulées "L'espace pour une Europe durable", dans lesquelles il constate le rôle essentiel de l'espace pour une croissance durable à long terme dans la transition numérique et écologique.

Le 28 mai 2021, le Conseil a adopté des conclusions intitulées "Le nouvel espace au service des personnes", soulignant l'importance du "nouvel espace" pour un secteur spatial de l'Union innovant, résilient et compétitif, tout en jetant les bases d'une approche européenne du nouvel espace.

[Conclusions du Conseil intitulées "Le nouvel espace au service des personnes"](#)

[Conclusions du Conseil sur l'espace pour tous](#)

[Politique spatiale de l'UE \(informations générales\)](#)

Gestion du trafic spatial

La présidence présentera son rapport sur la gestion du trafic spatial. Ce rapport constitue l'une des étapes fixées sur la feuille de route pour la gestion du trafic spatial, qui a été présentée au Conseil "Compétitivité" en mai 2021 par le trio des présidences allemande, portugaise et slovène avec le soutien de la présidence française. Il ouvre la voie à l'adoption éventuelle d'une position de l'UE sous la présidence française.

Le rapport propose des pistes pour l'avenir, en s'appuyant sur les capacités de l'UE en matière de surveillance de l'espace et de suivi des objets en orbite avec le cadre UE de la SST. Cela va maintenant être étendu à un partenariat en tant que composante essentielle. En s'appuyant également sur les actions entreprises par les États membres, il devrait être possible de maximiser leurs synergies et d'envisager d'élaborer des normes et des instruments juridiques non contraignants, avec notamment des recommandations et des incitations. L'UE restera déterminée à travailler avec les partenaires internationaux et dans les enceintes internationales, en particulier au sein du CUPEEA des Nations unies.

Afin de garantir une utilisation durable de l'espace extra-atmosphérique, le rapport souligne l'importance de la durabilité à long terme de l'espace extra-atmosphérique ainsi que d'un environnement sûr et sécurisé tant pour les actifs que pour les personnes.

[Rapport de la présidence sur la gestion du trafic spatial](#)

Viabilité à long terme, développement et financement durables du "nouvel espace"

Les ministres tiendront un débat public d'orientation sur la viabilité à long terme, le développement durable et le financement du "nouvel espace" ("New Space").

Le "nouvel espace" comprend de nouvelles innovations et de nouveaux modèles économiques dans le secteur spatial. Si, jusqu'il y a peu, le secteur spatial était largement porté par des acteurs institutionnels, de nouveaux acteurs jouent un rôle de plus en plus important.

Le "nouvel espace" suppose notamment la création de nouveaux marchés, ce qui nécessite souvent un soutien de la part de clients institutionnels. Si l'Europe dispose d'un capital-risque important, les entreprises spatiales ne constituent pas encore un objectif d'investissement rentable avéré. Pour être prêtes à recevoir des investissements, les jeunes pousses doivent étendre leur présence sur le marché et s'appuyer dans une moindre mesure sur les clients du secteur public. La présidence invitera les ministres à partager leur point de vue sur les questions ci-après, sur la base d'une [note d'information](#):

- Quels sont les points de vue des ministres sur les moyens permettant de parvenir à un développement durable à long terme du "nouvel espace"?
- Dans quelle mesure et sous quelle forme le soutien financier au "nouvel espace" est-il judicieux ou nécessaire, notamment pour ce qui est des PME et des jeunes pousses? Comment les États membres peuvent-ils contribuer à améliorer l'accès au capital pour les entreprises liées au secteur spatial?

Divers

a) Système européen de communications spatiales sûres au niveau mondial

La Commission européenne communiquera des informations sur sa future proposition relative à un système européen de communications spatiales sûres au niveau mondial, tandis que la présidence fournira des informations sur la conférence qui s'est tenue le 10 novembre sur le même sujet.

b) Programme de travail de la prochaine présidence

La délégation française informera le Conseil du programme de travail de la prochaine présidence française dans le domaine de l'espace.
